



DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES ET D'USAGE CONDITIONNEL

Les membres du conseil statueront sur les demandes de dérogation mineure et d'usage conditionnel lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur qui se tiendra le 3 mars 2026 à 19h00, au 1295, chemin Lac-Supérieur, à Lac-Supérieur.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

Donné à Lac-Supérieur, ce 16^e jour du mois de février 2026.

(Original signé)

Anne-Marie Charron
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

USAGE CONDITIONNEL

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
170 chemin du Mont-la-Tuque Lot : 6658034 Matricule: 2721-68-6550	Autoriser l'usage conditionnel de location court séjour de moyenne envergure dans la résidence projetée.
10 chemin de la Paroi-Rocheuse Lot : 6055574 Matricule : 2823-53-9479	Autoriser l'usage conditionnel de location court séjour de grande envergure dans la résidence existante.

DÉROGATION MINEURE

Immeuble visé	Nature et effets de la demande

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Marie Charron, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le conseil, ainsi qu'à l'adresse du site concerné conformément à la Loi, le 16^e jour du mois de février 2026 entre 8h et 16h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16^e jour du mois de février 2026.

(Original signé)

Anne-Marie Charron
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim